

Règlement pour le concours « Päschtcroisière 2010 - Brasserie Simon » (Applicable à partir du 9 octobre 2009)

Le concours «Päschtcroisière 2010 - Brasserie Simon» est organisé par la société Brasserie Simon Exploitation & Cie S.e.c.s.

Il est ouvert à toute personne âgée de plus de 18 ans.

Les collaborateurs de la brasserie Simon et de Neptun Croises Luxembourg ne peuvent pas participer.

La participation à ce concours n'est liée à aucune obligation d'achat.

Participation

L'objectif des participants est de répondre à une question posée sur le bulletin de participation disponible dans les cafés participants pendant la période indiquée ci-dessous.

Pour participer, il faut envoyer le bulletin à l'adresse suivante

Brasserie Simon, BP 22, L-9501 Wiltz

Chaque participant peut envoyer un nombre illimité de bulletins.

Période

Le concours «Päschtcroisière 2010 - Brasserie Simon» se déroule du 09/10/09 au 30/11/09 inclus. La date limite d'envoi des bulletins est le 30/11/2009.

Identification

Les participants sont identifiés par leurs noms et prénoms ainsi que leur adresse postale. Les données personnelles que les participants communiquent aux organisateurs servent uniquement à la gestion du concours et seront détruites dès l'attribution des prix. Ces données ne seront en aucun cas communiquées à des tiers.

Prix et classements

Les prix à gagner sont les suivants :

- 1^{er} prix : 1 PAISCHTCROISIERE 2010 pour 2 personnes dans une cabine extérieure (voyage en autocar de/à Luxembourg inclus) d'une valeur de 2950 €.
- 2^{ième} prix au 10^{ième} prix : un T-shirt et un pack de 4 bouteilles Simon Régale Alu bottle.

Un tirage au sort parmi les participants dont la réponse à la question est correcte désignera 10 gagnants et sera effectué le 03/12/09. Le premier tirage désignera le gagnant du premier prix. Seuls les gagnants ayant dûment complété leur bulletin de participation seront considérés comme tels. En cas de gagnant à l'adresse fautive, incomplète ou erronée, sa participation sera annulée et il sera procédé au tirage d'un autre gagnant.

Publication et remise des prix

Les résultats ainsi que ce règlement sont publiés sur le site www.brasseriesimon.lu. Les gagnants seront avertis par courrier. Les prix seront remis lors d'une soirée spéciale.

Responsabilité

Les organisateurs ne prennent pas la responsabilité de la véracité et de l'exactitude des noms, prénoms et coordonnées soumis par le participant.

Les prix ne pourront en aucun cas être échangés ou transformés en espèces.

Les organisateurs ne supporteront aucune responsabilité pour tout accident, incident ou dommage, quelle qu'en soit la cause ou la nature, résultant de l'attribution du prix ou de la participation au concours.

Les organisateurs ne supporteront aucune responsabilité quant aux pertes occasionnées par des manquements techniques, et ce sous quelque forme que ce soit.

Il ne sera échangé aucun courrier, sous quelque forme que ce soit, ni aucune forme de communication dans le cadre de ce concours, à l'exception d'une demande écrite du règlement et des communications nécessaires pour l'attribution des prix.

Organisateurs du concours

La Brasserie Simon exploitation & Cie S.e.c.s. – 14, rue Joseph Simon L-9550 Wiltz